

ADM-167-2023

TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX SUR RESSEAU TELECOM
RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION RUE DE LA NOUE
Au niveau du n°11

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée l'entreprise GUINOT-TP – rue Henri Paul Schneider – 71 210 MONTCHANIN tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux pour mettre à niveau une chambre télécom,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier, au niveau du n°10 rue de la Noue,

ARRÊTE

Article 1er : Du vendredi 12 janvier 2024 au vendredi 26 janvier 2024 de 8h00 à 17h00, lorsque la signalisation est en place :

- Le stationnement sera interdit au droit du chantier
- La chaussée sera rétrécie
- La circulation des véhicules sera alternée par panneaux et s'effectuera sur la voie restée libre

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise GUINOT-TP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 19 décembre 2023

Le Maire,
Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le **20 DEC. 2023**
Le Maire
Raymond BURDIN

